

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 MARS 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 17h06, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 37/1865 :

Mise à disposition d'un local au profit de l'association Marmailles Terre-Sainte (A.M.T.S.)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, FERDE Thérèse, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (représentée par Madame ROUVRAIS Simone), NASSIBOU Guilaine (représentée par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (représenté par Madame HOARAU Denise), VAYABOURY Jean Patrick (représenté par Monsieur TEVANEE Jean François), BELLON Stéphen (représenté par Monsieur DIJOUX Stéphan).

ABSENTS :

MM. BALZANET Jonhy, LORION David, MOREL Didier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 14 mars 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 04 mars 2025.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250311-37-1865-DE
Date de l'émission : 13/03/2025
Date de réception en préfecture : 13/03/2025

Michel FONTAINE

Affaire n°37/1865 : Mise à disposition d'un local au profit de l'association Marmailles Terre-Sainte (A.M.T.S.).

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée, que l'association intitulée A.M.T.S. « Association Marmailles Terre-Sainte » a sollicité la Commune pour la mise à disposition d'un local administratif pour son fonctionnement et pour la mise en place de ses activités.

Les projets initiés et menés par cette association répondent aux objectifs déterminés dans leur statut ayant pour vocation la promotion des activités physiques, sportives, l'accompagnement et l'orientation des jeunes par l'insertion, la mise en place d'actions sociales et participent d'une manière générale à développer l'animation du territoire. Ils présentent un intérêt public en dynamisant pleinement la politique sportive locale.

La Commune a réalisé sur le complexe sportif de Terre-Sainte, un équipement répondant aux attentes des associations qui gravitent autour du complexe. C'est un bâtiment composé de quatre bureaux de 9,5m², une salle de réunion de 31m² et d'un sanitaire adapté pour les PMR.

Vu l'exposé des motifs,

Il y a lieu de formaliser le soutien de la Ville au travers d'une convention entre l'Association Marmailles Terre-Sainte, en fixant les modalités de ce partenariat.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER, la convention de mise à disposition des locaux à usage sportif à titre gratuit.**
- **De l'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

